



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-93**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**17 – Signature de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par le SIAH à la Société du Grand Paris pour la mise en compatibilité des réseaux du SIAH nécessaire à la réalisation de l'ouvrage annexe 3501P de la ligne 17 Nord (LE BOURGET RER / LE MESNIL-AMELOT) du Grand Paris Express (Convention n° 2021-09-30)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 07 septembre 2021, s'est réuni le lundi 13 septembre 2021 au Complexe de la Prairie, 21 Rue de Condé - 95460 ÉZANVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi treize septembre à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 07 septembre 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT, déléguée de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE**

**Nombre de présents : (41)**

**Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (5)**

**CAPV :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

**CARPF :** Abdelaziz HAMIDA (Goussainville) a donné pouvoir à Didier GUÉVEL (Le Plessis-Gassot)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (2)**

**CAPV :** Louis LE PIERRE et Guy BARRIÈRE (Ézanville)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**17 – Signature de la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage par le SIAH à la Société du Grand Paris pour la mise en compatibilité des réseaux du SIAH nécessaire à la réalisation de l’ouvrage annexe 3501P de la ligne 17 Nord (LE BOURGET RER / LE MESNIL-AMELOT) du Grand Paris Express (Convention n° 2021-09-30)**

### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La Société du Grand Paris est maître d’ouvrage de la ligne 17 Nord du réseau du Grand Paris Express (GPE) qui reliera la gare du Bourget RER (exclue) à la gare du MESNIL-AMELOT. Par décret n° 2017-186 du 14 février 2017, les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 17 Nord du Grand Paris Express ont été déclarés d’utilité publique et urgents.

La Société du Grand Paris a sollicité le SIAH, propriétaire du réseau EU (eaux usées) objet de la convention, pour procéder à son dévoiement, dans le cadre des travaux de réalisation de l’ouvrage annexe 3501P de la ligne 17 Nord du Grand Paris Express.

Dans ce cadre, le SIAH doit donc désigner la Société du Grand Paris pour assurer la maîtrise d’ouvrage unique des travaux nécessaires au dévoiement de son réseau d’eaux usées.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315.

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention,

**Considérant** la nécessité d’autoriser le Président à signer la convention,

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**17 – Signature de la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage par le SIAH à la Société du Grand Paris pour la mise en compatibilité des réseaux du SIAH nécessaire à la réalisation de l’ouvrage annexe 3501P de la ligne 17 Nord (LE BOURGET RER / LE MESNIL-AMELOT) du Grand Paris Express (Convention n° 2021-09-30)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, AVEC 43 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :**

- 1- Approuve** la convention n° 2021-09-30 concernant le transfert temporaire de la maîtrise d’ouvrage à la Société du Grand Paris pour la mise en compatibilité des réseaux du SIAH,
- 2- Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 13 septembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 08/10/2021  
Affichée le : 08/10/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.